

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 janvier 2022 - 20 heures - Mairie Salle du Conseil

Secrétaire de séance : Rémi CATHELAND

11 conseillers présents

Absents excusés : Emilie GUILLAUME - Jean-Pierre PARTHIOT

Approbation Compte Rendu du dernier conseil

Le Conseil approuve le compte rendu du dernier conseil.

Compte Rendu des commissions

- Commission finances : La date de la commission budget est fixée au 28 février 2022 à 18 h.
- Commission Assainissement - Voirie : Un poteau EDF entre le Pont de la Côte et Les Filatures et un poteau Télécom à proximité de l'entreprise Robert Denis sont accidentés - Le panneau Saint-Vincent-de-Reins à la casse Froide est plié.
- Commission Fleurissement - Environnement : L'arbre Catalpa qui devait être planté en novembre 2021 sera planté le lundi 17 janvier à la madone avec les enfants.
- Bulletin municipal : Le bulletin municipal 2021 a été distribué fin décembre.
- CME : Prochain CME le 12 mars à 14 h 30. Plusieurs projets des enfants : amélioration du skate parc (bol), mur d'escalade, projection de cinéma pour les enfants, faciliter l'usage du vélo pour les enfants, animations pendant la foire pour faire découvrir le village, carnaval, fête des enfants.
- Cimetière : Réunion jeudi 20 janvier pour travailler sur le règlement du cimetière.

Rapport sur Délégation du Conseil Municipal au Maire

Devis signés

Suite à une panne totale de chaudière le 30 décembre, un devis a été demandé et accepté en urgence à Thermi Service pour le logement de Mme FINO. Le bloc gaz a été changé pour un montant de 222,64€ TTC.

Comptabilité

Restes à réaliser 2021

Etat des restes à réaliser 2021
Investissement - Recettes

ARTICLE	LIBELLE	PROGRAMME		Montant
		N°	LIBELLE	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
1322	Subvention région	275	Voirie	2 000.00
1322	Subvention région	281	WC public Bourg	13 644.00
13251	Subvention du GFP de rattachement	280	Bâtiment Mairie	5 000.00
1341	Dotation équipement territoires ruraux	281	WC public Bourg	8 186.00
				28 830.00
	TOTAL		INVESTISSEMENT RECETTES	28 830.00

Etat des restes à réaliser 2021
Investissement - Dépenses

ARTICLE	LIBELLE	PROGRAMME		Montant
		N°	LIBELLE	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2031	Frais d'études	283	Projet lotissement communal	9 936.00
				9 936.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2113	Terrains aménagés sauf voirie	279	Aménagement terrain	14 000.00
2116	Cimetières	282	Cimetière	22 059.00
21568	Autre matériel et outillage	285	Poteaux incendie	3 500.00
				39 559.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
2315	Immos en cours - constructions	284	Eglise	5 550.00
				5 550.00
	TOTAL		INVESTISSEMENT DEPENSES	55 045.00

Délibérations comptabilité avant vote du budget

* Le Conseil accepte de prendre une délibération pour autoriser Monsieur le Maire à reprendre les crédits en début d'année 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement en 2021 et la totalité des crédits de fonctionnement 2021.

* Une délibération est à prendre pour les dépenses nouvelles 2022 si elles ne sont pas des restes à réaliser dans l'attente du vote du budget 2022.

Projets Investissements 2022

Afin de préparer le budget, des projets d'investissement que la commune souhaite réaliser pour l'année 2022 ont été évoqués :

- Pour les aires de jeux : Création d'une piste de BMX autour du city stade et rénovation du jeu derrière le lavoir (toile d'araignées).
- Pour le fleurissement : Prévoir le changement des jardinières.
- Est-il envisageable d'installer une borne de recharge pour les voitures électriques ? Nous allons nous renseigner auprès du département et de la COR.
- Il faudrait prévoir la rénovation des WC sous la mairie et aux Filatures.
- Projet de pose de panneaux d'informations et de panneaux info commerce.
- Un devis va être demandé pour changer les fenêtres et les portes de la salle polyvalente au niveau de l'espace de l'accueil de loisirs ainsi qu'un abaissement du plafond, afin d'améliorer l'isolation et d'optimiser le chauffage.

Personnel Communal

Depuis le 1^{er} janvier 2021 les lignes directrices de gestion (LDG) doivent s'appliquer pour les décisions individuelles (promotion, avancement de grade). Ces LDG servent à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Le comité technique du centre de gestion a examiné notre projet en commission du 13 décembre dernier. Un arrêté municipal sera pris pour les valider ces LDG courant janvier.

Concernant le taux d'avancement de grade une délibération est à prendre suite à l'avis favorable du comité technique du centre de gestion :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %

Le Conseil accepte les taux d'avancement de grade proposés.

Immeubles Communaux

Le studio rénové au 2^{ème} étage est terminé. Nous avons une demande de location par Mme Lépine qui réside actuellement sur Lyon et possède une résidence secondaire à St Bonnet le Troncy. Lors du dernier conseil le montant du loyer a été fixé à 350€ par mois.

Le bail prendra effet au 1^{er} février. Le conseil accepte la location à Mme Lépine et autorise le Maire à le signer. Nous allons faire passer le Cabinet Geminel pour effectuer les diagnostics énergétiques avant la location.

COR - Autorisation ADS

L'avenant à la convention d'adhésion au service commun Autorisation du droit des sols à échéance au 31 décembre 2021 a été prolongé jusqu'au 28 février 2022 afin de permettre aux communes de délibérer sur cette convention, une fois la délibération prise par le conseil communautaire de la COR qui s'est tenu le 22 décembre dernier.

La nouvelle convention prendra effet au 01 mars 2022. Ce service a pour mission l'instruction des autorisation d'urbanisme des communes membres de la COR, en tenant compte des évolutions et notamment de la dématérialisation imposée par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 (loi ELAN). Elle est renouvelée pour une période de 6 ans, sans modification des tarifs pour l'année 2022.

Le Conseil valide cette convention et autorise le Maire à la signer ainsi que les documents s'y rapportant.

Voirie

Nous avons reçu un courrier de Madame Milton qui habite 4 Le Grand Chemin nous informant de chute d'arbres et d'éboulements de rochers au bord de la départementale 10 suite aux intempéries de décembre.

Il y a également eu d'autres points de la commune touchés par des affaissements de talus.

Nous allons demander un devis pour réaliser un enrochement, ainsi que pour consolider le talus à Diurnay.

Séance levée à : 22h30

